

Informations aux familles

En date du samedi 16 janvier, en fonction des informations à notre connaissance.

Lors de la conférence de presse du jeudi 14 janvier 2021, Messieurs CASTEX et BLANQUER ont annoncé plusieurs mesures concernant le protocole sanitaire des établissements scolaires. Nous faisons le point avec vous au sujet de l'application de ces mesures au collège et aux lycées.

Le mode « hybride »

Ce mode d'organisation des cours va se poursuivre au lycée général et technologique jusqu'aux vacances d'hiver.

Il implique les élèves de seconde LGT, de première LGT, de première et de deuxième année de BTS :

- Semaine paire : présentiel pour les élèves de première LGT et les étudiants de première année de BTS.
- Semaine impaire : présentiel pour les élèves de seconde LGT et les étudiants de deuxième année de BTS.

Concernant les élèves de terminale et ceux du lycée professionnel, nous suivons les recommandations du ministère en poursuivant la « non hybridation » des cours. De même, il n'est pas d'actualité d'appliquer un mode « hybride » des cours au collège.

La restauration scolaire

L'hybridation des enseignements, la réorganisation des cours sur le temps du midi et les modifications des horaires déjà effectués nous ont permis de réduire la pression sur le temps des repas et ainsi de respecter les consignes de non brassage. Nous n'avons pas de nouvelles mesures à mettre en place.

Les activités physiques et sportives scolaires et extra-scolaires

Toutes les pratiques d'intérieur sont suspendues, probablement pour quelques semaines. Les activités de plein air restent possibles.

En attendant plus de consignes concernant cette mesure, nous réunissons l'équipe de professeurs d'EPS ce lundi 18 janvier pour réfléchir à l'organisation des cours d'activités physiques et sportives et de section.

Le couvre-feu

L'accueil des élèves au sein de l'établissement dans le cadre des activités d'enseignement et des activités périscolaires fait l'objet de dérogations aux règles du couvre-feu. Ainsi, toutes les activités (cours, étude, conseil de classe, ...) peuvent se poursuivre au-delà de l'horaire du couvre-feu et les déplacements entre l'établissement et le domicile sont autorisés.

Deux types d'attestation nominative peuvent être présentés aux forces de l'ordre par les parents accompagnant ou allant chercher leur enfant :

- Une attestation temporaire papier ou numérique qui peut être rapidement établie par la famille ou le responsable de l'élève, dans laquelle le motif « Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés. » a été coché et indiquant simplement la date et l'heure du déplacement.
- Une attestation permanente établie par l'établissement et complétée par la famille ou le responsable de l'élève. Document en pièce jointe.

Une pièce d'identité pourra également être demandée.

Pour les élèves qui se rendent à l'Institut ou rejoignent leur domicile après les cours de façon autonome, la production d'une pièce d'identité et du certificat de scolarité suffit pour justifier d'une autorisation de déplacement au-delà de l'horaire du couvre-feu. Le certificat de scolarité est téléchargeable sur École Directe dans la rubrique « Documents ».

Protocole de retour des élèves ayant contracté la Covid.

Une modification du protocole de retour au collège ou aux lycées des élèves qui ont contracté la Covid est susceptible d'être mise en application dans les jours à venir.

Nous attendons de recevoir les instructions officielles pour vous en informer précisément.

Nous imaginons que certaines mesures peuvent générer, pour vos enfants et pour votre famille, des contraintes et des difficultés d'organisation supplémentaires. Nous avons une pensée particulière pour les élèves qui doivent poursuivre l'hybridation des cours.

Nous vous assurons de tout notre soutien et de la mobilisation de toutes les équipes pour accueillir et accompagner au mieux chaque élève.

Les équipes de vie scolaire et de direction